

Communiqué de presse de la SSO

## **La Société suisse des médecins-dentistes SSO oblige ses membres à respecter les standards d'hygiène les plus stricts**

**Mercredi 26 avril 2023 : il a été rendu public hier qu'un cabinet dentaire du canton d'Argovie a été contraint de fermer en raison d'un grave manque d'hygiène. Le médecin-dentiste concerné n'était pas membre de la Société suisse des médecins-dentistes SSO. Les médecins-dentistes membres de la SSO s'engagent à respecter les directives strictes d'hygiène édictées par l'association qui vont au-delà des prescriptions légales.**

Depuis de nombreuses années, la Société suisse des médecins-dentistes SSO définit en collaboration avec les autorités des standards d'hygiène et informe ses membres sur la manière de mettre ces instructions strictes en œuvre. La SSO a également développé ses propres lignes directrices en matière de qualité qui servent de base aux plans d'hygiène établis dans les cabinets dentaires. Ces plans permettent de s'assurer que les processus tels que la stérilisation d'instruments sont standardisés et correctement exécutés, afin que la sécurité des patients soit garantie.

Le cas exceptionnel qui se présente aujourd'hui est éprouvant pour les patients et patientes concernés qui se voient désormais dans l'obligation d'effectuer des tests afin de dépister d'éventuelles contaminations.

Il est de la responsabilité des autorités sanitaires cantonales de contrôler que les prescriptions légales en matière d'hygiène sont respectées et de sanctionner toute faute. Le présent cas montre clairement que les mécanismes de contrôle mis en place par les autorités sont efficaces.

### **Pour de plus amples renseignements :**

Service de communication SSO

031 310 20 80, [communication@sso.ch](mailto:communication@sso.ch)